A-576

Dénomination sociale : *S.A.R.L.* A.B.M.

Capital social : 135.000 Francs en 450 parts de 300 francs chacune francs

Siège social *(adresse complète)* : Route de Saumur 49490 NOYANT

immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de : SAUMUR

sous le numéro B 667 080 329 (ex 70 B 32)

CESSION de PARTS SOCIALES de S.A.R.L.

ENTRE les SOUSSIGNÉS :

(nom, prénom, domicile, nationalité, date et lieu de naissance, régime matrimonial)

M onsieur DOLIN Jean Claude
né le 26/8/1940 à CIVRAY 86400

Demeurant à 36500 Buzançcais
Route de Saint Genou

Régime:communauté réduite aux acquêts

VISÉ POUR TIMBRE
DE BAUGÉ LE 20 MAI 1996
Fol 8 Bord 1885
RECU D'de Timbre 170 F
D'T Enrgt 374 F
SIGNATURE

ci-après dénommé(e) le *"CÉDANT"*, d'une part,

et

(nom, prénom, domicile, nationalité, date et lieu de naissance, régime matrimonial)

M onsieur TRIOLET Yves
né le 23/10/1952 à MEIGNE LE VICOMPTE 49490

Demeurant à 49490 NOYANT
28bis cité des rosiers
Responsable qualité

ci-après dénommé(e) le *"CESSIONNAIRE"*, d'autre part.

IL A ÉTÉ EXPOSÉ et CONVENU ce qui SUIT

La société à responsabilité limitée dénommée en tête des présentes, ayant pour objet :

Fabrique d'outillages, mécanique générale et découpage

a été constituée par acte [X] sous seing privé [ ] devant notaire, Me

en date du 29/10/1970 signé à NOYANT

et enregistré *(lieu, date, folio, et case de l'enregistrement)*

à SAUMUR

Statuts mis à jour au 17/5/1996 (précédents 13/10/1995)

Son capital social de 135.000 francs est divisé en 450 parts

numérotées de 1 à 450 et d'une valeur de : 300 francs chacune,

ORIGINE de PROPRIÉTÉ

Le cédant possède dans cette société Soixante huit (68) parts

numérotées de 363 à 430 et d'une valeur de : 300 francs chacune,

[X] qu'il a acquises de M onsieur Michel BUSSONNAIS
par acte sous seing privé, le 3/2/1975
enregistré le 24/2/1975 , à BAUGE 49

[ ] qui lui ont été attribuées en représentation de son apport

Au cas où les parts sociales cédées dépendent de la communauté des époux, le conjoint du cédant M adame DOLIN née LOUMEAU Odette

donne son consentement à la présente cession au profit du cessionnaire en signant les présentes.

© TISSOT 19 rue Lagrange 75005 Paris Imprimé réf. 405 1ère édition : Janv. 89 2ème édition : Mars 95 reproduction interdite - modèle déposé

CESSION

Par les présentes, **le cédant** cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, au **cessionnaire** qui accepte 26 parts sociales numérotées de 363 à 388
à Monsieur TRIOLET Yves de ladite société, avec tous les droits et obligations qui y sont attachés.

Le **cessionnaire** reconnaît avoir pris connaissance des statuts sociaux, de toutes résolutions prises et de tous procès-verbaux dressés à ce jour par les assemblées des associés et les accepte.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 300 Francs
Trois cents francs francs par part cédée,
soit un prix total de Sept mille huit cents francs francs
que le **cédant** reconnaît avoir reçu ce jour du **cessionnaire,** et dont il lui donne ici quittance.

SIGNIFICATION

La présente cession sera signifiée à la société conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.
Toutefois, cette signification pourra être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt.

PROPRIÉTÉ - JOUISSANCE

Ladite cession prendra effet à compter du 17 Mai 1996(dix sept mai mil neuf cent quatre vin seize
A compter de cette date, le **cessionnaire** sera propriétaire desdites parts, en touchera les revenus et sera subrogé dans tous les droits et obligations qui y sont attachés.
Ladite cession n'entraîne pas la dissolution de la société.
Aucun titre ne représente les parts cédées, dont la propriété résulte des statuts et des actes qui les ont modifiés

Le cas échéant, AGRÉMENT DONNÉ à la CESSION

Les associés ont, par délibération de leur assemblée générale réunie le 17/5/1996
autorisé la présente cession, et agréé le **cessionnaire** en qualité de nouvel associé.
Une copie certifiée conforme par la gérance, du procès-verbal de la délibération, est annexée aux présentes.

INTERVENTION du CONJOINT COMMUN en BIENS du CESSIONNAIRE

Pour satisfaire aux dispositions de l'article 1832.2 du Code Civil, il est rappelé que :
Madame TRIOLET Née JOREAU Annie conjoint commun en
biens du **cessionnaire**, préalablement averti(e) de la cession par lettre recommandée A.R. annexée aux présentes,
a notifié son intention : ☐ d'être associé pour la moitié des parts acquises par son conjoint.
☒ de ne pas être associé, tout en consentant expressément à la présente cession.

FORMALITÉS de la CESSION

Tous les frais, droits et honoraires et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par le **cessionnaire** qui s'y oblige, à l'exception de ceux consécutifs à la modification des statuts qui seront à la charge de la société.
Tous pouvoirs sont donnés au porteur des originaux des présentes pour l'accomplissement de toutes les formalités légales.
Pour l'enregistrement, il est précisé que les parts cédées ne confèrent pas la jouissance de droits immobiliers.

9 mots rajoutés

autres que les ateliers et bureaux à usage professionnel

RAYÉS NULS
mots
lignes

Fait en CINQ *originaux dont obligatoirement un pour l'enregistrement, deux pour être déposés en annexe au Registre du Commerce et un pour chaque contractant.*

à BUZANCAIS *le* 17 Mai 1996

Attention : pour votre sécurité, n'utilisez que des formulaires originaux

2 CD

T.Y

LE CESSIONNAIRE
et le cas échéant son conjoint
Signature(s) precédee(s) de la mention manuscnte "Lu et approuvé"

Bon pour acquisition de
Vingt six parts sociales de la S.A.R.L. "A.B.M" pour le prix de Sept mille huit cents francs (7.800 Francs).
Lu et Approuvé

LE CÉDANT
et le cas échéant son conjoint
Signature(s) precedée(s) de la mention manuscrite "Lu et approuvé"

Bon pour cession de Vingt Six parts Sociales de la SARL "ABM" au prix de Sept Mille huit cents francs (7800 francs).
lu et approuvé